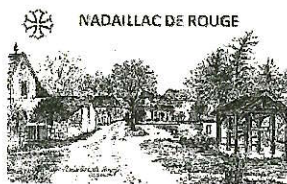


RF Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/09/2023 046-214602096-20230922-DE_2023_023-DE

République française

Département du Lot



COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 22 septembre 2023 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 04/09/2023
L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 8

Votants: 11

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Nathalie LEYDIS par Francis CHASTRUSSE, Agnès EHRENFELD par Agnès LEBRUN REDOULOUX, Jean-Marc PARJADIS par Christine BOSREDON

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Choix de l'assistant maître d'ouvrage pour les travaux du bâtiment de la mairie et de la salle polyvalente - DE_2023_023

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que par délibération du 25 mars 2022, la commune a choisi monsieur Pierre VERLAHC comme architecte, pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les devis des AMO :

-Cabinet PRESENT, pour un pour un montant de 11 400€ HT

-SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) pour un montant de 7 661 € HT.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les différentes missions de l'AMO

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir Le SDAIL à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour Copie conforme à l'original

A Nadaillac de Rouge,

Les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Francis CHASTRUSSE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/09/2023
et publié ou notifié
le 25/09/2023

